



5 A rue du Général Audibert – 35200 RENNES  
Tél. : 06.25.81.39.94.  
Courrier électronique : [asso-lbde@gmx.com](mailto:asso-lbde@gmx.com)  
Site : [www.labreizhdelespoir.fr](http://www.labreizhdelespoir.fr)

### **Procès verbal de la réunion exceptionnelle du 27 mai 2016**

#### **Membres titulaires :**

Présents : Pascal COTO, Patricia COTO, Frantz COTO, Logan COTO, Julie CAILLOT, Aurélie CAILLOT, Corinne GERARD, Marylène DELANOE-BLAISE.

Absente excusée : Nadine HEINZ.

A 20h, ouverture de la réunion.

Cette réunion exceptionnelle est organisée afin d'acter les modifications suivantes :

- 1 - la précision dans la dénomination de l'association,
- 2 - le changement d'adresse de l'association,
- 3 - la révision des statuts.

**L'ensemble de ces modifications prendra effet à compter du 15 juin 2016.**

#### **1 - DENOMINATION DE L'ASSOCIATION :**

Afin de tenir compte des remarques constructives recueillies au fil de nos manifestations et validant que le mot 'muco' n'est pas explicite tant qu'à notre combat, il est décidé de rebaptiser l'association au nom de :

**« La Breizh de l'espoir, brûlons la mucoviscidose » .**

Ce changement d'appellation sera précisé aux services fiscaux dans le cadre de sa reconnaissance d'organisme d'intérêt général à caractère social, ainsi qu'à l'INSEE pour son identifiant SIREN.

#### **2 - CHANGEMENT D'ADRESSE :**

L'adresse déclarée de l'association est ainsi modifiée.

Au lieu de :

5A rue du Général Audibert – 35200 Rennes

Lire :

**10, square de Terre Neuve – 35200 Rennes**

### 3 – REVISION DES STATUTS :

Notre raison d'être est la collectivité et le soutien. A travers ces nouveaux statuts, nous restons fidèles aux objectifs fixés à la création de l'association. L'association est née pour **venir en aide à TOUS les patients** atteints de mucoviscidose.

C'est en affichant cette notion de solidarité collective que nous avons obtenu la reconnaissance d'organisme d'intérêt général à caractère social à laquelle nous restons attachée pour le gage de confiance qu'elle nous procure vis à vis de nos donateurs.

Ainsi, outre, le changement de dénomination et d'adresse mentionnées supra, les seules modifications portées aux statuts sont d'ordre organisationnelles.

*Synthèse :*

*La dénomination, l'adresse électronique et du site sont modifiés.*

*La mention de membres donateurs est intégrée à celle de membres adhérents.*

*Les rôles de « chargé de communication » et de « graphistes » sont intégrés au conseil d'administration.*

*Retravaillés dans la forme et synthétisés, le nombre total d'article est restreint en nombre, passant ainsi de 14 à 10.*

Les débats achevés, le président clos la réunion à 22h30.

Fait à Rennes, le 27 mai 2016

*Vice-Présidente*

*Patricia COTO*

*Président*

*Pascal COTO*